

Ministère de la culture et de la communication

Préfecture de la région d'Ile-de-France

Direction régionale
des affaires culturelles

Paris, le 28 AOÛT 2003

Conservation Régionale des
Monuments Historiques
- Bureau de la programmation -

Affaire suivie par Philippe Aquilina
Tél. : 01 56 06 50 47
Fax : 01 56 06 52 43
Mél : philippe.aquilina@culture.gouv.fr

Réf. CRMH/prog/PA/2003 -320

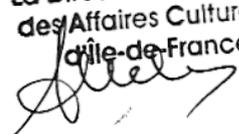
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir un exemplaire du protocole d'accord concernant la restauration de l'Avenue du Château à Meudon.

Ce protocole, signé par l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication / DRAC), la ville de Meudon et les associations de riverains, est le fruit des décisions communes prises lors des réunions du comité de pilotage de la restauration de l'Avenue du Château à Meudon.

Le comité de pilotage, garant de la mise en œuvre des dispositions contenues dans ce protocole d'accord, se réunira au moins une fois par an et avant lancement de toute nouvelle campagne pour en examiner le contenu.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Régionale
des Affaires Culturelles
Ile-de-France

Anita WEBER

Monsieur Jean-Louis Bitouzet
Président de l'association AAAC
6, avenue le Corbeiller
92190 Meudon

Protocole d'accord entre l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication/DRAC), la ville de Meudon et les associations de riverains concernant l'Avenue du Château à Meudon

L'avenue du Château à Meudon est la première partie d'un tracé qui s'étendait sur plus de 3 kilomètres vers le sud. A l'origine, la continuité de la Grande Terrasse du Château Vieux (démoli en 1806) et la Grande Perspective s'intégraient à ce tracé dont la monumentalité fut mise en place au XVII^{ème} siècle par André Le Nôtre à la demande du marquis de Louvois, ministre de Louis XIV.

Longue aujourd'hui de 850 mètres, cette avenue fait partie intégrante du Domaine National de Meudon. Bordée d'un quadruple alignement de tilleuls (cinq cent sujets environ) datant pour les plus anciens du XIX^{ème} siècle, elle est classée au titre des Monuments Historiques depuis le 12 avril 1972 et fait actuellement l'objet d'une restauration. La protection de cette avenue passe par le maintien de sa structure végétale et, par conséquent, par une surveillance continue qui s'exerce grâce à des missions d'expertise et à diverses opérations d'entretien.

Suite à une étude phytosanitaire commanditée par la DRAC, il s'est avéré nécessaire d'abattre certains arbres et d'envisager une replantation générale à moyen terme. Une première campagne d'abattage (d'une soixantaine de sujets) a donc été lancée entre 1995 et 1996.

En 1998, la DRAC, maître d'ouvrage de la restauration de l'avenue, a demandé à Monsieur Pierre-Antoine Gatier, Architecte en Chef des Monuments Historiques, d'effectuer une étude sur la restauration de l'avenue. Cette étude a montré que, compte tenu de la perte irrémédiable du Château, la disposition du XIX^{ème} siècle devait être conservée et que le caractère de promenade du site doit être renforcé. Les circulations seront donc maintenues sur les contre-allées et la replantation des alignements épousera la même disposition qu'au XIX^{ème} siècle, à savoir quadruple alignement, même écartement, même type d'essences et maintien d'une conduite en port libre des arbres (c'est à dire, absence de toute taille).

Suite à cette étude, le Ministère de la Culture s'est proposé, en accord avec la Ville, de financer la restauration de l'avenue. Ainsi, en mars 1999, sur procédure d'appel d'offre, les pépinières Lappen ont été choisies pour mettre en culture les arbres nécessaires à la replantation de l'avenue, et les livrer selon trois échéances successives: 1999/2000, 2000/2001 et 2001/2002.

Un nouvel abattage de sécurité, portant sur 108 tilleuls, a dû être effectué en avril 2000. L'AAAC (Association des Amis de l'Avenue du Château à Meudon) choquée par cette coupe importante et craignant pour la suite du projet d'abattage, a intenté une action en justice. Le projet a donc dû être reconsidéré et envisagé à partir d'une concertation renforcée.

Une nouvelle étude phytosanitaire a été effectuée par M. de Grandcourt (expert agréé par les tribunaux), entre juin et septembre 2001, ce qui a permis d'actualiser le classement des tilleuls en fonction de leur état sanitaire, pour établir un projet d'échelonnement des replantations.

Un comité de pilotage a été, par ailleurs, constitué, réunissant les responsables de la municipalité de Meudon, les associations de riverains ainsi que les services du Ministère de la Culture et de la Communication.

Cette instance de concertation a permis de dégager un programme d'intervention pour la restauration de l'Avenue du Château selon les modalités et l'échéancier faisant l'objet du présent Protocole d'accord :

◆ La sécurité des piétons

- Mise en place de passages protégés matérialisés par des ralentisseurs surélevant la chaussée (2003 -2004).
- Création d'une zone 30 qui permettra la circulation des véhicules, mais à une vitesse plus adaptée au caractère de promenade du site par arrêté préfectoral (janvier 2004).

◆ Le stationnement :

- Le stationnement sera limité afin de préserver l'esthétique de l'avenue et le bon développement de la végétation ainsi que sa vocation de promenade. Compte tenu des difficultés rencontrées par la ville pour trouver des stationnements à proximité de l'avenue, 100 places de parkings seront mises à disposition sur l'ensemble du site.
- En outre, il sera procédé à la recherche de solutions alternatives pour permettre l'accès au site.
- Des bornes évitant le stationnement sauvage seront installées.

◆ La replantation des tilleuls

- Les plantations s'échelonneront sur plusieurs années, dont le terme a été fixé à 2013.
- La première campagne interviendra à l'automne-hiver 2003-2004 pour les alignements internes (les arbres ne pouvant être replantés de façon viable qu'aux prémices de l'hiver) : 21 arbres seront abattus et 82 replantés.
- La deuxième campagne interviendra entre 2004 et 2006, il sera procédé à la réfection de la contre-allée Ouest et à la replantation de son alignement externe. Cette campagne sera précédée par une réactualisation de l'étude phytosanitaire afin de déterminer, en concertation, les arbres à remplacer.
- Entre 2005 et 2007, la phase de réfection de la contre-allée Est et son alignement externe sera entreprise dans les mêmes conditions.
- A l'issue de ces trois phases, les replantations complémentaires seront échelonnées, en fonction des nécessités sanitaires, pour s'achever en 2013.

Le coût total de la restauration de l'avenue du Château à Meudon est évalué à 6 millions d'euros, pris en charge par le Ministère de la Culture et de la Communication. L'ensemble des opérations sera associé à des expertises phytosanitaires, assurant la surveillance et le maintien des plantations réalisées.

Anita Weber,
Directrice Régionale
des Affaires Culturelles
d'Ile-de-France
Le Directeur Régional Adjointe
des Affaires Culturelles
d'Ile-de-France

Gerard Ober,
Président du Comité de Sauvegarde
des Sites de Meudon



31 JUL. 2003

Jean-Louis Bitouzet,
Président de l' Association des
Amis de l'Avenue du Château
à Meudon

pour l'ASAC